

# Rapport de la sous-commission du budget 2025

## Dicastère de l'économie, des finances, de l'action sociale et de l'informatique (DEFASI)

---

### Composition de la sous-commission

Membres :	Monsieur Jean-Pierre Brechbühler	UDC, rapporteur
	Monsieur Laurent Duding	PS
	Madame Line Vögtli Demarle	Les Vert-e-s

La sous-commission du DEFASI s'est réunie le lundi 21 octobre 2024 en présence des personnes suivantes :

- M. Jean-Daniel Jeanneret, conseiller communal
- Mme Sylvène Aeschlimann, cheffe du Service des finances
- M. Mikaël Déal, chef de secteur du SIEN
- M. Vincent Schneider, responsable des affaires juridiques
- Mme Sarah Honsberger, cheffe du Service à la population
- Mme Anouk Steiner, cheffe du Service communal de l'action sociale
- Mme Rachel Montandon, adjointe administrative à la cheffe du Service communal de l'action sociale
- Mme Carine Raaflaub, chargée de procédures et formations au Service communal de l'action sociale
- Mme Laetitia Mauerhofer, cheffe d'office au Service communal de l'action sociale
- M. Alessandro Arcieri, chef du Service de l'économie
- Mme Virginie Rais, assistante de direction du DEFASI (procès-verbal)

## **Introduction**

Jean-Daniel Jeanneret souhaite la bienvenue aux trois commissaires.

Il est relevé que la volonté du Conseil communal est d'être le plus objectif possible dans l'élaboration du présent budget. Aussi, une séance "gros yeux" a été organisée avec tous les services dans le but de calibrer les enveloppes budgétaires afin que celles-ci entrent globalement dans le cadre fixé par le Conseil Communal. Cette démarche a permis de réduire d'environ un million les demandes initiales de l'ensemble des services.

La sous-commission est ensuite informée que certaines données ont été confirmées par l'Etat depuis la dernière séance de la commission financière et que ledit budget en leur possession en tient compte.

Le budget 2025, tel que présenté, prévoit un déficit d'un peu plus de CHF 6,2 millions.

En préambule, la décision du Conseil d'État de soumettre au Grand Conseil un budget 2025 intégrant une baisse fiscale de 1% sur les personnes physiques est relevée. Cette orientation, si elle devait être confirmée par le parlement cantonal en décembre prochain, a un impact direct sur la Ville sous l'angle des recettes fiscales. Le Conseiller communal partage avec la sous-commission la difficulté pour notre commune d'être impactée par une décision qui ne lui appartient pas et qui n'a fait l'objet d'aucune consultation par le canton.

## **122 / Service de l'économie**

En introduction, il est tout d'abord rappelé que les précédents budgets avaient été élaborés de manière très théorique lors de la création de ce Service il y a 3 ans maintenant. À mesure du temps le budget est en train de s'affiner.

La sous-commission est informée que 40 projets économiques sont en cours de suivis par le service. Il est indiqué qu'un travail constant "en sous-marin" sur le terrain a été effectué jusqu'à présent. La concrétisation de ces actions est désormais visible par la réservation de presque tous les terrains industriels propriété de la Ville actuellement sur le marché (sur les 100'000 m<sup>2</sup> il ne restera plus que 15'000 m<sup>2</sup> disponibles). À la demande d'un-e

commissaire, il est précisé que ce service se focalise sur le tissu industriel propre à La Chaux-de-Fonds et sur les terrains pour lesquels la Ville est propriétaire.

Il est indiqué que cinq nouveaux grands projets sont en cours de développement. Les sous-commissaires se disent satisfait.e.s de savoir qu'il existe une bonne coopération avec le service de l'économie du canton/NECO. Ce dernier s'occupe et prend des options au niveau des pôles stratégiques à l'exemple des terrains de la zone du Crêt-du-Loche.

Une diminution du budget pour ce Service est rendue possible par le fait que ce service est en train d'affiner sa vision sur les bases des expériences menées depuis sa création en 2021.

Ensuite, il est relevé la baisse relative au compte 3130000 – *prestation de service de tiers*, le mandat externe du consultant s'étant terminé en juillet 2023. L'affectation du budget 2025 sera attribuée pour des mandats plus spécifiques aux besoins du Service (études diverses, organisation d'un voyage économique), raison pour laquelle un montant a été maintenu. Un petit soutien administratif est également conservé.

En ce qui concerne le compte 3130043 – *frais de réception*, la sous-commission est informée qu'il s'agit principalement de prestations pour effectuer "du relationnel" avec les entreprises et la tenue de petits événements organisés avec le souci d'utiliser les deniers publics de manière sobre et rationnelle. C'est une manière de réseauter et de garder un lien privilégié avec les entreprises.

Au compte 3636001, il s'agit de subventions attribuées à des projets comme l'Economètre, les journées du Marketing horloger ou d'autres propositions externes où la Ville joue un rôle facilitateur pour la création entrepreneuriale.

Il est ensuite indiqué que pour le compte 3910100 - *Prestations informatiques* le projet a été modifié ; en effet, les coûts inhérents seront assumés par les entreprises si le projet d'installation se réalise.

Pour terminer, il est relevé que les fluctuations dans le *poste 43 – Revenus divers* sont représentatives des rentrées de sponsoring en lien avec certains

projets comme pour l'événement prochainement organisé par ce Service : l'Économètre qui se tiendra au Muzoo.

### **123 / Service informatique communal**

En introduction il est rappelé le principe de ventilation des prestations informatiques dans les différents services (voir le document Annexe 11 – Imputations internes prestations informatiques).

Le schéma directeur informatique 2024-2028 a été présenté au Conseil général en janvier 2024 lors de la précédente législature. Il est précisé que la convention de prestations avec le SIEN qui devait encore être affinée et négociée vient d'être signée par la Ville, permettant ainsi des diminutions pour différents comptes dans le budget de ce Service. Dans ce cadre, le chef de secteur du SIEN est désormais détaché à 100% à la Ville et s'occupe notamment de l'ensemble des chantiers en lien avec la numérisation.

L'année 2025 sera consacrée à deux grands dossiers, d'une part, le renouvellement du parc des appareils d'impression multifonctions avec l'introduction d'une gestion séparée des coûts entre l'administration et les écoles, grandes consommatrices d'impressions (pour environ 2/3 du volume total d'impressions annuelles de l'administration communale) et d'autre part, la mise en place d'une nouvelle campagne de sensibilisation à la cybersécurité pour l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices de la Ville. Il est relevé que la 1<sup>ère</sup> campagne relative à la cyber sécurité a débouché sur des résultats dans la moyenne mais sans plus. D'importants efforts doivent être consentis pour relever ce défi au quotidien.

Après discussion, il est convenu avec les sous-commissaires que la remarque pour le compte 3102020 - *Frais d'impression* soit modifiée comme ceci "Les augmentations des coûts du matériel et des consommables de ces 3 dernières années (+15% en moyenne) se répercuteront sur les nouveaux contrats de leasing. Après soumission des budgets, des négociations en cours avec le fournisseur du parc d'imprimantes dans le contexte du renouvellement d'une partie de celui-ci en 2025 offrent des perspectives de révision à la baisse du budget à CHF 210'000.-, en lieu et place des CHF 236'000.- estimés".

Ensuite, il est relevé une réduction du budget pour le compte 3113001 - *Matériel informatique* par recadrage de l'utilisation de ce budget pour l'achat de petit matériel informatique non amortissable (périphériques, consommables).

Pour terminer, une nouvelle modification de remarque pour le compte 4309000 – *Autres revenus d'exploitation* sera faite : "Après soumission des budgets, un cas en litige relatif à la facturation de location d'une fibre optique à un tiers a été réglé. Cela modifie les perspectives à la hausse pour le budget de cette rubrique, établissant le budget à des recettes d'un montant de CHF 16'000.-, en lieu et place des CHF 600.- initialement annoncés".

### **124 / Affaires juridiques**

D'une manière générale, le Service des affaires juridiques doit faire face à un nombre conséquent de dossiers d'importance extrêmement variable, allant de petites affaires pouvant bloquer certaines démarches administratives à de plus gros dossiers juridiquement compliqués. Vu la faible dotation de ce service (1 EPT), ce dernier doit prioriser son travail notamment sur les questions liées à l'aménagement du territoire (urbanisme) et celles liées à la gestion des ressources humaines. De ce fait, des retards sont parfois constatés vu le volume et le périmètre très large des dossiers à traiter.

Le responsable des affaires juridiques est sollicité - ponctuellement ou en accompagnement plus régulier - sur la plupart des grands dossiers du Conseil communal, en particulier pour préparer ou contrôler certains rapports ou décisions ayant une portée juridique. De même, il collabore en permanence avec tous les autres services communaux sur des objets précis, à titre de conseil ou en procédure (avis de droit, établissement de contrats ou modèles, préparation de recours ou d'observations sur recours, rédaction de décisions diverses). Actuellement, un temps important est consacré aux travaux de refonte du statut du personnel. C'est un choix assumé par le Conseil communal de ne pas renforcer la dotation RH de ce service et de solliciter si nécessaire des mandataires externes à l'aide de la rubrique budgétaire correspondante.

Les rubriques pour le budget 2025 sont identiques au budget 2024, à quelques francs près. Il est indiqué pour le compte 3132030 – *Conseillers externes – experts* : le recours occasionnel à des mandataires externes est nécessaire, en raison de la charge de travail en augmentation et cas échéant de la spécialisation d'une matière. Le montant reste difficile à estimer, en particulier si un soutien s'avère nécessaire dans certaines procédures judiciaires - dont la maîtrise ne dépend souvent pas de la Ville. Il n'est ainsi pas exclu que ce poste subisse une augmentation aux prochains comptes.

Le compte 3132040 – *Frais judiciaires et/ou de poursuites* – mérite une attention particulière. Il a été décidé en accord avec le SUME/Service de l'Urbanisme, des Mobilités et de l'environnement de créer dans le budget des affaires juridiques une rubrique centralisée pour les dépens que la Ville peut être condamnée à verser dans des procédures où une décision communale est cassée par une instance supérieure (paiement des honoraires d'avocat du recourant).

### **130 / Service à la population**

Pour commencer, il est rappelé que depuis le 28 septembre 2023, le Contrôle des habitants s'appelle désormais officiellement Service à la population en signe de la volonté d'augmenter la qualité des services pour la population et de travailler à la domiciliation. Les deux logements à Manège 19 sont depuis opérationnels et ont été loués pendant plusieurs périodes de six mois ce qui a permis de tester que tout fonctionne bien. Les expériences menées sont donc positives.

Il est relevé qu'au vu de l'effectif de ce service, ce dernier travaille à flux tendu et doit régulièrement faire face à des périodes de surcharge. Depuis février de l'année passée, suite à l'arrêt maladie d'une collaboratrice, il est souvent difficile de pouvoir faire face à toutes les missions que doit accomplir ce Service (contrôle des signatures lié au dépôt de référendum et initiative communale par ex., ouverture des guichets, enquêtes de domiciliation, etc).

La sous-commission constate un budget stable pour ce service.

Une légère diminution est constatée au poste 30 – *charges de personnel* relative à la baisse du personnel en formation.

Il est ensuite relevé une diminution au poste 31 – *charges de biens et services et autres charges d'exploitation* (BSM). Suite à un changement de méthode, le compte 3130030 – *frais de port et affranchissements* est en nette diminution ; l'envoi des convocations de permis par e-mail en étant la raison.

Une baisse significative au poste 36 – *charges de transfert* est constatée. Il est indiqué qu'avec le nouveau mode de facturation en direct par le service cantonal des migrations, sont encaissées uniquement les garanties de retour des permis C et les rétrocessions sont anecdotiques.

La sous-commission est ensuite informée que l'important montant se trouvant dans le compte 3910100 – *prestations informatiques* est pour le programme ETIC (contrôle des habitants) qui selon la cheffe de service n'est pas un outil fonctionnel par rapport aux besoins de la Ville. Le service fait régulièrement des propositions d'adaptations au canton (SIEN) qui est en charge de cette application.

Pour le compte 4210011 – *Émoluments – permis de séjours étranger*, il est constaté une rétrocession de la part communale pour le travail lié aux permis de séjour.

L'aide à l'installation (domiciliation) est une priorité du service et entre dans la vision du Conseil communal (Ville « facilitatrice »). Un 0.5 EPT est dédié à ce projet, un gros travail est mené auprès des entreprises notamment celles qui jouent la « carte du recrutement local ». Démarches menées aussi auprès des fiduciaires. Des capsules vidéo sont utilisées comme support. Afin d'améliorer l'accueil et l'accessibilité du service, des formulaires seront mis à disposition de la population pour annoncer les changements d'adresse. Il est relevé aussi la collaboration avec LOCAL (le service communal de l'intégration et de la cohésion sociale).

Pour terminer, la sous-commission est informée que le photomaton contribue au poste 43 – *revenus divers*.

En réponse à une question d'un-e commissaire, il est encore difficile de mesurer l'impact de la politique de domiciliation menée par le canton et soutenue par la Ville.

### **301 / SCAS - Office d'aide sociale**

Pour commencer, les commissaires sont informés du fait que le budget relatif à ce service n'a pas encore été présenté à la Commission de gestion de l'action sociale qui se réunit prochainement pour le valider.

Il est ensuite communiqué à la sous-commission qu'après un travail colossal, une nouvelle organisation qui porte ses fruits a été mise en place dans ce Service. Une réception unique du public avec un système de ticketing permet de mieux organiser l'accueil. Un travail autour de la réception téléphonique est en cours pour améliorer encore l'accès au Service. L'effectif concernant les assistant-e-s sociaux-ales est désormais stabilisé avec une bonne cohésion d'équipe, après un turn-over important ces dernières années, ce qui réjouit les sous-commissaires.

Il est ensuite relevé que le budget de ce service est stable. Le nombre de dossiers étant plutôt constant, le nombre d'EPT au budget reste identique pour le compte 3010000 - *Salaires du personnel*.

La sous-commission est ensuite informée que le prochain défi de ce service est en lien avec le projet cantonal de suivi différencié harmonisé (SDH) prévu au 1<sup>er</sup> janvier 2025 alors que le canton préconise un renforcement RH pour mener à bien cette nouvelle manière d'assurer le suivi de certains dossiers d'aide sociale. Le Conseil communal ne prévoit en effet pas d'augmentation d'effectif au budget 2025 partant de l'idée que les mesures organisationnelles prises en interne du SCAS seront suffisantes.

### **321 / SCAS – Participation aux institutions sociales**

Les chiffres relatifs à la Facture sociale sont communiqués par l'Etat, ce qui ne permet que peu de marge de manœuvre au budget de ce Service.

Pour les comptes 3611020 à 3611027 - *Subventions liées à la Facture sociale*, le montant correspond à celui annoncé par la Conseillère d'Etat en charge du Département de l'Emploi et la Cohésion Sociale par courrier du 17 septembre 2024. Ce budget garde une certaine stabilité. A savoir que nous observons une diminution des charges liées aux subsides ainsi qu'une diminution du nombre de bénéficiaires de l'aide sociale. Une meilleure prise en compte des familles précaires impacte quant à lui le montant des bourses d'études à la hausse.

## **600 / Service des finances**

Lors de cette rencontre, les commissaires sont informés que le budget en leur possession a été mis à jour avec les derniers montants qui étaient à recevoir du Canton.

En guise d'introduction, il est rappelé que l'ensemble des Services de la Ville ont été auditionné par le directeur du dicastère et la cheffe du service des finances lors de la séance dite "des gros yeux" permettant ainsi l'économie de plus de CHF 1 million au niveau des BSM (biens, services et marchandises) tel que mentionné en introduction.

Par la suite, il est rappelé le changement de logiciel comptable, passage de SAP à Abacus au 1<sup>er</sup> janvier 2023, la situation est désormais stabilisée. Toutefois, il est mentionné que les utilisateurs seront formés à de nouvelles tâches, notamment la saisie du budget. Il est également prévu de développer l'application en implémentant progressivement la gestion des commandes.

L'effectif en personnel de ce Service est désormais stabilisé. Il est alors mentionné un besoin de consolider les processus avant de pouvoir développer de nouveaux projets. Une légère baisse du centre 30 – charges de personnel est constatée en lien avec la baisse des heures supplémentaires payées (comptes 2023).

L'écart statistique de CHF 900'000, qui concerne potentiellement tous les services, a été mis au poste 31 – *Charges de biens et services et autres charges d'exploitation (BSM)* afin de ne pas péjorer artificiellement le budget 2025 ; le but étant de ne pas surévaluer le déficit. Il est relevé que lors des comptes, les écarts par rapport au budget sont portés dans les rubriques propres à chaque service.

Pour faire suite à une interrogation d'un.e commissaire, il est expliqué que la réévaluation sur les ducroires représente la variation de la provision sur les débiteurs douteux.

Pour ce qui est du centre 3300310 – *Amort. Planif-autres génie civil*, il est indiqué aux commissaires qu'il s'agit du "crédit tempête". Lors de chaque bouclage des comptes un point de situation sera effectué au Conseil général qui en a voté l'adoption.

En ce qui concerne le poste 34 – *charges financières*, il est précisé que la baisse par rapport au budget 2024 est liée à la baisse des intérêts sur le marché financier. Compte tenu de la tendance à la baisse des taux d'intérêts le Conseil communal privilégie les emprunts à court terme pour financer l'augmentation de l'endettement et renouvelle à long terme, suivant les opportunités, les emprunts arrivant à échéance.

Pour le poste 36 – *charges de transfert*, il est relevé globalement une hausse relative aux risques de dévaluation de participations dans certaines sociétés anonymes.

Ensuite il est expliqué qu'il y a un retour à la normale pour le centre 4032000 – *taxe billets de spectacles* après les années COVID.

Un montant de CHF 5 millions relatif aux charges géo-topographiques a été mis sous le poste 46 – *péréquation financière*. Il est précisé que tous les chiffres de la péréquation sont donnés et transmis par le canton.

Un prélèvement de 1.7 million à la réserve de politique conjoncturelle est prévu en raison de l'inflation et de la hausse des coûts des agents énergétiques.

Notons encore que le suivi du crédit « tempêtes » apparaîtra au moment de la publication des comptes 2024.

## **610 / Contributions**

Le budget tel que présenté a été construit sur la base de tableaux de bord communiqués par le Service cantonal des contributions. Il est relevé qu'il est extrêmement difficile de faire une estimation fiable, notamment en ce qui concerne les impôts des personnes morales et des frontaliers qui peuvent varier fortement en fonction de l'évolution de la conjoncture.

Compte tenu de la situation économique, il a ainsi été estimé une légère diminution par rapport à la situation de 2024 pour l'impôt des personnes morales.

Au niveau des personnes physiques, la décision mentionnée en préambule du présent rapport du Conseil d'Etat de soumettre un budget cantonal 2025 introduisant une baisse de 1% de l'impôt illustre le fait que d'importantes

rubriques du budget communal sont impactées par les décisions de l'Autorité supérieure, dans le cas présent le canton.

Pour terminer, la sous-commission est informée que les critères de répartition du fonds IPM doivent être décidés par le Grand Conseil pour l'exercice 2025 avec une reconduction de "l'écrêtage" comme pour l'exercice 2024. La CDC FinEco travaille toutefois à un mécanisme plus durable.

Le rapporteur de la sous-commission

Jean-Pierre Brechbühler